

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

F
N

21083757

Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

05 JUL. 2021

Le Greffier

N° d'entreprise : **0470 987 458**

Nom

(en entier) : **BEAUFABEL**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**Adresse complète du siège : **RUE DES WAIDES 10 - 4890 THIMISTER-CLERMONT****Objet de l'acte : RECONDUCTION DES ADMINISTRATEURS - EXTRAIT AGO 25-06-2021****QUATRIEME RESOLUTION**

A l'unanimité, l'Assemblée générale décide de reconduire le mandat d'administrateur-délégué et de Président du Conseil de CRISMOBEL SA RPM Liège Division Verviers, ayant son siège social Rue du Vieux Tilleul 27 à 4880 AUBEL, numéro d'entreprise 0467 245 832.

La société anonyme CRISMOBEL désigne en qualité de représentant permanent Monsieur Christophe MEECKERS, domicilié à 4880 Aubel, Rue du Vieux Tilleul, 27, numéro national 67.05.11-181.58.

A l'unanimité, l'Assemblée générale décide de reconduire le mandat d'administrateur de TRICOBEL SA, RPM Liège Division Verviers, ayant son siège social Rue des Waides 10 à 4890 THIMISTER-CLERMONT, numéro d'entreprise 0402 306 213.

La société anonyme TRICOBEL désigne en qualité de représentant permanent Monsieur Régis MOLLON, domicilié à 4683 Vivegnis, Rue de l'Arbre St Roch, 51, numéro national 88.09.16-313.51.

A l'unanimité, l'Assemblée générale décide de reconduire le mandat d'administrateur de MAXOBEL SRL RPM Liège Division Verviers, ayant son siège social Rue des Bocages 15 à 4880 AUBEL, numéro d'entreprise 0740.462.366

La société anonyme MAXOBEL désigne en qualité de représentant permanent Monsieur Maxime MEECKERS, domicilié à 4880 Aubel, Rue des Bocages 15, numéro national 92.08.12-259.11

Les mandats de Monsieur Christophe MEECKERS, Régis MOLLON et Maxime MEECKERS expireront immédiatement après l'Assemblée générale ordinaire de l'année 2027, statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2026

Déposé en même temps au greffe : PV AGO du 25/06/2021

POUR LA SA TRICOBEL
ADMINISTRATEUR
REGIS MOLLON
REPRESENTANT PERMANENT

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/07/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).